

Ce qu'il faut savoir à l'occasion de ses congés d'été



A l'occasion des congés d'été, [le site Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) met à disposition une série d'informations pratiques pour organiser ses vacances en toute tranquillité. Utilisation des chèques-vacances, sécurité du domicile avec l'Opération tranquillité vacances, démarches de santé en Europe, aides financières pour les familles ou les enfants, location saisonnière entre particuliers... découvrez l'essentiel à savoir pour partir l'esprit léger.

Comment utiliser vos chèques-vacances ?

Trajet de train, nuit d'hôtel, séjour en camping, entrée de parc de loisirs ou de musées... À l'approche de la saison estivale, les chèques-vacances vous permettent de payer de nombreuses prestations. Vous pouvez également transformer à tout moment vos chèques du format papier au format digital (et inversement). [Lire l'article.](#)

Opération tranquillité vacances : comment ça marche ?

Les départs en vacances estivales approchent. Afin de prévenir les éventuels cambriolages, le dispositif gratuit Opération tranquillité vacances (OTV) propose un service de surveillance de votre logement



Ecrit par Echo du Mardi le 23 juillet 2025

pendant votre absence. [En savoir plus](#)

Vacances en Europe : munissez-vous d'une carte européenne d'assurance maladie !

L'été approche et les vacances se préparent : avant de partir, n'oubliez pas votre carte européenne d'assurance maladie. [Service-Public.fr](#) explique comment l'obtenir. [En savoir plus](#)

Aide aux vacances enfants ou familles (AVE ou AVF)

Vous souhaitez bénéficier d'une aide financière pour réduire les frais de vacances de votre enfant ou de votre famille ? La Caf ou la MSA peut vous accorder une aide aux vacances enfants (AVE) ou une aide aux vacances familles (AVF). [En savoir plus.](#)

Location de vacances entre particuliers (meublé de tourisme)

Vous voulez louer la maison ou l'appartement meublé d'un autre particulier pour vos vacances ? Ou vous voulez proposer une location de vacances à un autre particulier ? Pour cela, vous devez notamment signer un contrat de location. Nous vous présentons les principales règles à connaître avant de signer le contrat de location, que vous soyez le loueur ou le client de la location de vacances. [Lire l'article.](#)

Remboursement de soins effectués à l'étranger : comment procéder ?

Vous êtes en vacances à l'étranger, ou vous travaillez dans un pays étranger, et vous avez dû recevoir des soins. Savez-vous qu'il est possible de vous faire rembourser des soins reçus à l'étranger, ainsi que ceux de vos enfants, depuis votre compte Ameli ? Le site de l'Assurance maladie vous informe sur les démarches à effectuer. [Se renseigner ici.](#)

Vacances apprenantes : le dispositif qui mêle activités et apprentissage

L'opération « Vacances apprenantes » repose sur plusieurs dispositifs qui ont tous ces points communs : le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable. [En savoir plus](#)

Le Pass'colo aide à financer une colonie pour les jeunes de 11 ans

Vous souhaitez réserver une colonie de vacances pour votre enfant qui a 11 ans ? Vous êtes peut-être éligible au Pass'colo, une aide destinée à faciliter le départ en vacances d'enfants de cet âge. Découvrez les conditions d'attribution et le montant du Pass'colo ! [Ici.](#)

L.G.